

**DECLARATION DE DEPOSSESSION INVOLONTAIRE DE TITRES AU PORTEUR**  
**Faite conformément aux dispositions de l'art.2, titre 1er, de la loi du 24 juillet 1921**

Envoyez ce formulaire au:  
**Service Public Fédéral FINANCES**  
**Office national des Valeurs mobilières**  
**Avenue des Arts, 30**  
**1040 Bruxelles**  
Tél: 02/233.78.37  
Fax: 02/233.87.71

Je, soussigné, (nom et prénom) :

Né(e) à

Le

Né(e) à

Le

Adresse pour la correspondance (l'opposant doit avoir ou élire un domicile en Belgique) :

Epoque et circonstances de la dépossession :

Date des derniers dividendes/intérêts :

M'oppose à la négociation des [titres] – [titres et coupons\*] – [coupons\*] (1) dont la liste suit et à l'exercice des droits qu'ils constatent. Je m'engage à prévenir l'Office national des Valeurs mobilières dans les plus brefs délais si ces titres (ou coupons) entraînent à nouveau en ma possession.

*(\*) en application des dispositions de l'art.2, titre préliminaire, de la loi du 24 juillet 1921, les coupons des titres de la dette directe et indirecte de l'Etat, des Communautés et des Régions ne peuvent être frappés d'opposition.*

Dénomination de l'émetteur (2), de la nature des titres (3) et/ou des coupons	Echéance finale	Code valeur (ISIN)	Nombre	Valeur nominale	Numéro des titres (ordre ascendant)
---	-----------------	--------------------	--------	-----------------	-------------------------------------

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

SIGNATURE(S)

Adresse pour les visites : Rue du Commerce 96-112, 1040 Bruxelles

(1) Supprimer la mention inutile

(2) Si l'émetteur est étranger, indiquer la banque chargée du service financier en Belgique

(3) Préciser action, obligation, sicav, bon de caisse, etc...